

Règlement du concours « Stampin'Up!.com et Marie Claire Idées.com»

Huissier

Ce règlement est déposé à l'étude de Maître Sandrine MANCEAU, Huissier de Justice, demeurant 130 rue St Charles, 75015 Paris.

Société organisatrice

Marie Claire Idées
10 boulevard des Frères Voisin
92792 Issy les Moulineaux Cedex 9

Modalités de participation

Ce concours sera ouvert aux personnes physiques majeures résidant sur le territoire français métropolitain à l'exclusion des employés des sociétés organisatrices, des sociétés apparentées, des sous-traitants, des démonstratrices Stampin'Up! des sociétés partenaires ainsi que des membres de leur famille. Seules les participations par voie d'Internet seront validées.

Il sera ouvert du 12 janvier 2009 au 9 février 2009 minuit inclus sur le blog Internet marieclaireidees.com (date et heure françaises de connexion faisant foi.) La première partie de ce concours consistant à envoyer un mail pour recevoir 1kit Simply Scrappin' Histoires d'Amour, d'une valeur de 21,59 € + 1 set de tampons Une Pure Merveille, d'une valeur de 20, 59 € + 1 encreur Presque Cacao, d'une valeur de 5,95 € + 1 encreur Bleu Timide, d'une valeur de 5,95 €, soit un lot total de la marque Stampin'up! d'une valeur de 54,80 € aura lieu du 12 janvier 2009 au 23 janvier 2009 minuit inclus. La deuxième partie du concours, consistant à envoyer une photo des créations réalisées à partir des kits Stampin'up! reçus aura lieu du 16 janvier 2009 au 9 février 2009 minuit inclus.

Il est annoncé sur la blogosphère Marie Claire Idées.

Pour participer à la première étape de ce concours, le participant doit envoyer par mail entre le 12 janvier 2009 et le 23 janvier 2009 minuit inclus, à l'adresse mtasle@gmc.tm.fr :

- ces nom et prénom.
- sa date de naissance
- son adresse postale et votre numéro de téléphone
- son adresse e-mail

Les 60 premiers participants à avoir envoyé un mail recevront 1kit Simply Scrappin' Histoires d'Amour, d'une valeur de 21,59 € + 1 set de tampons Une Pure Merveille, d'une valeur de 20, 59 € + 1 encreur Presque Cacao, d'une valeur de 5,95 € + 1 encreur Bleu Timide, d'une valeur de 5,95 €, soit un lot total de la marque Stampin'Up! d'une valeur de 54,80 €, expédiés par la société Stampin'Up! entre le 15 janvier 2009 et le 26 janvier 2009.

Pour participer à la deuxième étape de ce concours, les 60 participants sélectionnés s'engagent à envoyer une photo d'une création pour la Saint Valentin réalisée à partir des kits Stampin'Up! envoyés, et ce entre le 16 janvier 2009 et le 9 février 2009 minuit inclus, à l'adresse mtasle@gmc.tm.fr : Cette photo doit être en format jpg, d'une résolution de 75 dpi et d'une taille de 1500 X 1125 pixels.

Les photos conformes aux exigences ci-dessus seront publiées sur le blog de la rédaction Marie Claire Idées (<http://mci.blogs.marieclaireidees.com>) sous forme d'article et de galerie photos, et ce à partir du 14 février 2009. Il est entendu que la photo ne sera pas restituée au participant et pourra être utilisée par les organisateurs dans les conditions définies dans ce règlement.

Les participants acceptent que leur photo, leur nom et prénom et leur région de résidence soient communiqués sur le blog marieclaireidees.com et le magazine Marie Claire idées, ainsi que par la société Stampin'up!.

Ces informations pourront être communiquées lors de la publication de la liste des participants au concours, mais également sur des pages de reportage, sur tous les supports de communication relatifs à ce concours. Aucune rémunération ne pourra être exigée pour les photos publiées.

Ne seront pas considérés comme valables :

- Les participations effectuées après les date et heure limites de participation ;
- les photos de mauvaise qualité ou ne correspondant pas aux modalités imposées (absence des Kits Stampin'up! déclinés ci-dessus dans la création, poids de la photo) ;
- L'absence de coordonnées ;
- Des coordonnées incomplètes ou erronées.

Les organisateurs se réservent le droit de ne pas publier ni sélectionner pour le concours tout texte et toute photo qu'ils estimeraient choquant(e), quel qu'en soit le motif.

Dotation

Il y aura 1 gagnant. Le prix attribué sera le suivant :

1er prix : Le premier gagnant désigné par le jury remporte :

- le kit de mise en route de la marque Stampin'up!, vendu exclusivement aux démonstratrices de la marque au prix de 199 euros, et d'une valeur commerciale de plus de 345 euros.

Le lot offert ne pourra pas être échangé à la demande du gagnant contre des espèces ou d'autres lots.

Planning et détermination des gagnants

Toute participation à ce concours implique l'acceptation pure et simple et sans réserve du présent règlement, la renonciation à tout recours concernant les conditions d'organisation et le déroulement du concours, ses résultats et l'attribution des prix.

À partir du 10 février 2009, à l'issue des périodes d'inscription et d'envoi des photos, les rédactions du magazine Marie Claire Idées et du blog Internet marieclaireidees.com ainsi la société Stampin'Up! sélectionnent le gagnant parmi les photos reçues et validées lors de la période d'inscription.

Cette sélection s'effectuera en fonction des critères suivants : la qualité de la photo, la créativité du sujet photographié, l'utilisation des produits Stampin'up!

Le gagnant sera publié le 14 février 2009 dans un article sur le blog de la rédaction Marie Claire Idées. Les 60 **premiers** participants **à avoir envoyé un mail**, feront l'objet d'une galerie photo sur ce même blog.

Une seule participation par personne sera prise en considération (même nom et même prénom), et il ne pourra y avoir qu'un seul gagnant par foyer (même adresse).

Les organisateurs se réservent le droit de faire toutes les vérifications utiles en ce qui concerne l'identité et l'adresse des participants. Toute indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination de la participation.

Loi Informatique et Libertés

Les informations recueillies lors de ce concours peuvent être utilisées par les sociétés organisatrices, qui peuvent être amenées à les transmettre à des partenaires commerciaux ou à des tiers, sauf avis contraire manifesté pendant ou après la participation.

Conformément à l'article 27 de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données peut être exercé à tout moment par écrit auprès de : Marieclaireidees.com, Concours « Stampin'up!.com et Marie Claire idées.com », 10 boulevard des Frères Voisin, 92792 Issy les Moulineaux Cedex 9.

Manifestations publi-promotionnelles

Les gagnants autorisent par avance les sociétés organisatrices de ce concours, ainsi que leurs partenaires à utiliser leurs nom, prénom et code postal d'adresse à des fins publicitaires liées à l'opération et ce sur tout support, sans que cette utilisation puisse conférer un droit, une rémunération ou un avantage quelconque autre que l'attribution de leur prix.

Réclamations

Toute réclamation devra se faire par écrit à : Marieclaireidees.com, Concours « Stampin'Up!.com et Marie Claire idées.com », 10 boulevard des Frères Voisin, 92792 Issy les Moulineaux Cedex 9, en indiquant le nom du concours, les nom, prénom, adresse complète et adresse mail du joueur ; et cela dans un délai de deux mois après la clôture du concours. Aucune réclamation ne sera acceptée passé ce délai.

Responsabilités

Les sociétés organisatrices sont responsables de la remise du lot au gagnant. Celui-ci sera expédié à partir du 15 février 2009. Le lot ne pourra plus être réclamé après un délai de quatre mois suivant la clôture du concours.

Les sociétés organisatrices ne pourront en aucun cas être tenues responsables du dysfonctionnement du réseau Internet, du bon envoi et de la bonne réception des mails, de l'avarie des services postaux, de la mauvaise diffusion du concours, de sa suspension ou de son annulation.

Remboursement

Ce concours ne faisant pas appel au hasard, la participation ne donne droit à aucun remboursement.

Le règlement

Les cas non prévus dans le règlement seront tranchés par les organisateurs, et leur décision sera sans appel.

La participation à ce concours entraîne l'entière acceptation du règlement complet.

Une copie du règlement peut être obtenue par toute personne en faisant la demande écrite à :

Marie Claire Idées.com

Concours « Stampin'Up!.com et Marie Claire idées.com »

10 boulevard des Frères Voisin

92792 Issy les Moulineaux Cedex 9